

<http://lipietz.net/Une-tres-dispensable-association-d-orphelins>

Une très dispensable association d'orphelins

- Vie publique - Articles et débats -



Publication date: samedi 1er juillet 2006

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

Une « Union nationale des orphelins de déportés » m'informe par communiqué de presse qu'elle refuse son soutien à la famille Lipietz [1]. Personne dans la famille ne se souvient lui avoir rien demandé. Ma réponse au président.

Monsieur,

Mon père (décédé en 2003) et mon oncle (bien vivant), qui ont intenté en 2001 un procès à l'Etat et la SNCF pour les conditions de leur internement de Toulouse à Drancy, n'avaient nullement sollicité le soutien de votre organisation que vous proclamez, avec cinq ans de retard, leur refuser. Ils ont été internés avec leurs parents, mais tous les quatre ont été sortis du camp de Drancy, encore gardé par les gendarmes (les SS étant partis), par l'action de l'Ambassadeur de Suède. Mes grands-parents sont morts dans les années 60, sans doute affaiblis par ces événements tragiques, mais mon oncle et mon père ne sont certes pas "orphelins de victimes du nazisme", mais des victimes tout court.

Votre lettre est sur ce point surprenante. Comme est surprenant votre assimilation de la SNCF et de ses dirigeants collabos à "l'héroïsme des milliers de cheminots". Proposez-vous d'intenter un procès en réhabilitation de ces dirigeants, justement épurés par centaines à la Libération ?

Votre proposition d'attaquer maintenant un à un les ministères est piquante. Le 6 juin 2006, le Tribunal Administratif de Toulouse a condamné l'Etat français et la SNCF, deux personnalités juridiques différentes, mais l'Etat est un bloc ! Et pourquoi pas chaque sous-direction de ministère, ou chaque unité du réseau SNCF, pendant que vous y êtes ?

Cela dit, le remarquable discours du Commissaire du gouvernement Truilhé, à l'audience de Toulouse, a consacré plusieurs pages à fustiger en effet l'attitude de la justice administrative sous Vichy. Il n'a pas cependant suivi votre étrange proposition de l'assigner, séparément de l'Etat !

Non seulement l'avocat de ma famille paternelle n'ignore pas le décret de 2000 indemnisant les orphelins de déportés, mais la plainte avait été déposée lorsque l'arrêt Pelletier (contre l'objection que ce décret ne connaît que les orphelins de "déportés raciaux") avait pour la première fois reconnu la dette de l'Etat français actuel à l'égard des crimes de Vichy : en 2001. Le jugement du TA de Toulouse reconnaît que, de l'arrêt Ganascia (1946) à l'arrêt Pelletier (2001), il fut interdit de demander réparation à l'Etat français pour les persécutions vichystes !

Vous semblez ensuite remercier la Collectivité nationale de ce que ces orphelins soient indemnisés, mais pour vous indignez aussitôt que les rescapés de camps, enfants et adolescents plongés directement dans cette horreur, soient eux, indemnisés, parce qu'il serait "contraire à l'honneur de notre pays" de faire payer l'ensemble des Français (enfin, la minorité de contribuables.)

Proposez-vous le remboursement de l'indemnité perçue par les orphelins, vos adhérents ? Ou croyez-vous qu'elle soit financée par les contribuables allemands (qui, pour l'écrasante majorité d'entre eux aujourd'hui, n'étaient pas nés non plus à l'époque du crime) ?

"Assez de repentance" dites-vous. Pensez-vous que les mécanismes qui ont conduit des millions de fonctionnaires et cheminots à collaborer, contre leur volonté, à un crime contre l'humanité, soient suffisamment éclaircis pour que "plus jamais ça" ?

Une très dispensable association d'orphelins

Vous semblez désormais dédier votre action à la glorification de l'héroïsme de la Résistance. Ma mère, bien vivante, en fût. Il n'est pas clair que votre lettre serve sa cause et corresponde vraiment à l'intitulé de votre association, dont les derniers mots, "Militants de la mémoire", deviennent étrangement sélectifs. Ma mère et mon grand-père ont lutté contre des collabos. Vous semblez récuser leur combat. Je crains que ma mère n'ait pas besoin non plus de vos services.

[\[1\]](#) A télécharger



Courrier de l'Unodef à Alain Lipietz

(pdf, 1,8 Mo)